

Image not found or type unknown



Atteinte vie privée

Par **Mrsmixa**, le **25/09/2019** à **00:44**

Bonjour

Une personne a des photos et vidéos de moi à caractère sexuel et me fait du chantage et t'il possible de saisir la justice pour confisquer les outils ou sont stockés mes photos et vidéos pour suppression des données.

Merci par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **25/09/2019** à **13:40**

bonjour,

comment cette personne a-t-elle obtenu ces photos intimes ?

si vous étiez d'accord pour que cette personne conserve ces photos, vous ne pouvez pas les réclamer maintenant.

quel genre de chantage vous fait-il ?

dès l'instant ou vous acceptez la prise de ces photos intimes, vous prenez le risque de les retrouver sur les réseaux sociaux ou ailleurs.

salutations

Par **Mrsmixa**, le **25/09/2019** à **14:53**

Bonjour

J'ai prêté mon téléphone à une personne car elle en avait besoin et cette personne a prêté mon téléphone à la personne qui me fait du chantage elle a fouillé dans le téléphone a vu ses photos et vidéos et les a récupérées Sans que je sois au courant et mon consentement, Pour l'instant cette personne m'a dit qu'elle voulait me voir au début j'ai dit non mais elle m'a dit que si je ne voulais pas qu'elle ferait diffuser mes effets personnels

Par **youris**, le **25/09/2019** à **17:55**

vous avez agi avec légèreté voir avec naïveté.

avant de prêter un téléphone qui est un objet très personnel, il faut réfléchir et enlever toute ce qui concerne sa vie privée.

en prêtant votre téléphone avec des photos et des vidéos à caractère sexuels qui pouvaient vues et copiées sans aucun problème, cela ressemble fort à du consentement.

vous pouvez déposer une plainte mais je crains que cela ne serve pas à grand chose car vous êtes responsable de ce qui vous arrive.

Par **danse77100**, le **26/09/2019** à **18:25**

Bonjour

Je reprend votre question ...

Youris vous ne répondez pas à Mrs mixa et encore moins à la juger...

Même si elle a prêté son téléphone, à partir du moment où des données à caractère personnel sont récupérées par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite, elle peut très bien porter plainte et encore plus si il y'a chantage c'est encore plus grave ...

Il y'a des numéros d'appel pour le "revange porn" et même des associations qui protègent ces victimes exemple : <https://enavanttoutes.fr/>

Si il s'avérait qu'il y'a bien chantage (preuve sms par exemple) c'est punissable par la loi...

Cordialement

Par **youris**, le **26/09/2019** à **19:08**

la consultation de photos intimes sur un téléphone qui vous a été prêté et qui peuvent être consultées sans protection d'accès par l'emprunteur ne constituent pas à mon avis un moyen frauduleux, déloyal ou illicite.

par contre le chantage ou la diffusion de ces photos sans l'accord des personnes photographiées est sans doute répréhensible.

ma réponse que vous n'appréciez pas est surtout une réponse destinée à tous les lecteurs, c'est généralement le but d'un forum, une sorte de mise en garde pour que les personnes soient plus vigilantes.